

République Française
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE**

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 18 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Messieurs Pascal BELONCLE, Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS.

Excusés : Messieurs Franck WAXIN, Jérôme GADIOUX, Christophe DURAND et Madame Céline WIBAUT.

ORDRE DU JOUR

- Convention urbanisme
- Convention gestion voirie
- Gestion du cimetière
- Chemin des Philippières
- Festivités de fin d'année
- Questions diverses

CONVENTION URBANISME AVEC GRAND POITIERS

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de service commun pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par les services de Grand Poitiers. Après échange, la nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION GESTION VOIRIE AVEC GRAND POITIERS

Monsieur le Maire précise qu'actuellement, l'entretien de la commune est principalement effectué par M.Lurton au frais de la commune. En sortant de la convention de gestion voirie pour l'entretien de premier niveau dans le bourg qui arrive à son terme à la fin de l'année, Grand Poitiers prendrait en charge une partie de l'entretien du bourg. Il resterait à notre charge l'entretien du terrain de boule, l'intérieur du cimetière, derrière la salle des fêtes et le plan d'eau à La Touche. Toutefois, Grand Poitiers pourrait le faire contre participation financière.

GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente les éléments de réflexion qui ont été extraits du groupe de travail « cimetière » de Grand Poitiers et demande à ce que le conseil réfléchisse à la durée des concessions sur la commune (perpétuelle...)

CHEMIN DES PHILIPPIERES

Monsieur le Maire récapitule la demande de Madame Isabelle BOURDON habitante des Philippières, qui souhaite déplacer le chemin rural traversant sa propriété, le long du bois de la parcelle A155 et qui coupe la parcelle A157.

Monsieur le Maire rappelle que les frais de bornage, ainsi que les frais administratifs (enquête publique, frais de notaire) seront pris en charge par Madame BOURDON.

Monsieur le Maire précise que nous arrivons dans la phase d'ouverture d'une enquête publique et propose de désigner un commissaire enquêteur pour faire aboutir ce nouveau tracé. Après échange avec le conseil municipal, Monsieur André ROUGEUX demeurant à La Bussière, est choisi sur la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2021, à l'unanimité.

FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Le dimanche 12 décembre 2021 de 15h à 16h aura lieu le spectacle pour les enfants de la commune.

Le vendredi 17 décembre à 19h aura lieu le repas des aînés (pour les plus de 60 ans). Le menu est choisi par le conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil que l'ordinateur portable de la commune a besoin d'être réparé ou changé. Suite à un échange avec AT, réparation possible pour 240€ mais avec aucune certitude étant donné que l'ordinateur portable est tombé et qu'il peut y avoir d'autre dégât à l'ouverture. Pour un nouvel ordinateur, il faut compter 1400€. Le projet est pour l'instant abandonné.

Monsieur le Maire informe le conseil des remerciements des différentes associations suite aux versements des subventions par la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil du versement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux par le département pour 19035.66€ alors que budgété 18000€ (soit +1000€). Par contre, il informe également du versement de l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour 10615€ alors que budgété 15900€ soit une perte de plus de 5000€ sur notre budget. D'autre part nous n'avons plus droit à cette attribution, c'est une compensation qui nous est faite pour cette année...

A 20H30, la séance est levée